

PAR COURRIEL

Québec, le 11 mars 2025

[REDACTED]

Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 1847 00/2024-2025.608

[REDACTED]

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 12 février dernier et libellée comme suit :

- « Je souhaite obtenir les documents suivants en lien avec l'annonce faite le 13 avril 2023 concernant les services de répit pour les personnes handicapées :
1. Le budget total prévu dans le cadre de cette annonce, y compris les montants attribués aux différents établissements et programmes.
 2. Le budget total alloué dans le cadre de cette annonce, y compris les montants attribués aux différents établissements et programmes.
 3. Le nombre de places créées en services de répit depuis cette annonce, avec une répartition par région, si possible.
 4. Tout document de reddition de compte ou bilan sur la mise en œuvre de ces mesures, incluant l'utilisation des fonds et l'échéancier des réalisations.
 5. Les critères d'attribution des fonds et des places, ainsi que la liste des organismes bénéficiaires. » (Sic.)

Vous trouverez ci-joint des documents répondant en partie aux points 1 de votre demande.

... 2

Toutefois, conformément aux articles 14, 22 et 37 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (Loi), nous vous informons que certains renseignements ne vous sont pas accessibles puisqu'ils sont constitués, en substance, de renseignements financiers appartenant au ministère de la Santé et des Services sociaux ainsi que des avis et des recommandations faits depuis moins de 10 ans et qui ne peuvent être divulgués.

Vous trouverez, annexés à la présente, l'avis de recours prescrit par l'article 51 de la Loi sur l'accès ainsi que les extraits de la loi sur les dispositions invoquées.

Veuillez agréer, [REDACTED] l'expression de nos sentiments les meilleurs

La directrice générale par intérim,

[REDACTED]

Josée Martel

p. j. 3

N/Réf. :25-GA-00066

[REDACTED]